



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 15 JANVIER 2016 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Vœux nouvelle année

Tout d'abord, permettez-nous Monsieur Le Recteur, au nom de tous les militants de la FNEC-FP-FO, de vous souhaiter une bonne année 2016. Nos vœux s'adressent bien sûr également à tous les personnels du Rectorat. Nous profitons aussi de ce CTA pour souhaiter une bonne année de combat syndical à nos collègues de la Fsu et de l'Unsa.

Notre organisation espère que cette année 2016 sera celle notamment de la fin des politiques d'austérité qui s'appliquent depuis bien trop longtemps à tous les salariés de notre pays et même de l'Europe. En tout cas, nous continuerons d'œuvrer pour que cet objectif soit atteint le plus tôt possible. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que dès le **mardi 26 janvier, FO, la CGT et Solidaires, appellent à la grève et à manifester pour que les fonctionnaires et agents publics puissent exprimer leur profonde exaspération et revendiquer notamment une réelle revalorisation de la valeur du point d'indice pour compenser la perte sèche de pouvoir d'achat subie depuis 2010 (- 8%).**

Réforme du collège

Mais le **26 janvier, la FNEC-FP-FO appelle également à la mobilisation contre la réforme du collège.** Oui Monsieur Le Recteur, nous continuerons à nous battre non seulement contre cette réforme refusée par les organisations syndicales représentant 80% des personnels, mais aussi contre les méthodes de Madame La Ministre qui continue à afficher son profond mépris pour les personnels et leurs représentants.

Comment admettre, Monsieur Le Recteur, que Madame La Ministre refuse toujours de se mettre autour d'une table pour écouter ce que les organisations syndicales ont à lui dire sur cette réforme ?

Comment admettre, Monsieur Le Recteur, que des enseignants qui ont assuré leur mission en préférant faire cours à leurs élèves plutôt que d'assister à une formation sur cette réforme, subissent une retenue sur salaire pour « service non fait » ? Oui, effectivement, vous nous aviez prévenus, notamment ici même, que ces formations étaient obligatoires. Les enseignants ayant fait le choix de ne pas y aller étaient avertis. D'ailleurs, cela montre s'il le fallait, la détermination dont font preuve les personnels pour refuser cette réforme, parce qu'ils savent qu'au lieu d'apporter des réponses aux problèmes de notre Ecole, cette réforme va les accentuer. Et malgré la baisse de leur pouvoir d'achat, ils sont quand même prêts à résister quitte à perdre encore de l'argent ! Mais Monsieur Le Recteur, comment accepter que vous ayez mis en application votre menace ? Sur les courriers que vous leur avez envoyé, vous mettez en avant le décret n°2014-940 du 20 août 2014 qui ne mentionne pourtant pas les actions de formation comme missions liées... Mais nous ne nous étendrons pas ici davantage sur les aspects juridiques de cette affaire car nos juristes travaillent actuellement sur le dossier et nous verrons bien quelles seront leurs conclusions. En tout cas, contrairement à ce que vous écrivez à ces collègues grévistes, non, vous ne pouvez pas décider de leur appliquer, en plus de la retenue sur salaire, une sanction disciplinaire... Oui, nous sommes encore dans un Etat de droit qui permet aux salariés de faire grève !

Monsieur Le Recteur, nous regrettons fortement que vous ayez fait le choix de punir plutôt que de convaincre et d'user de pédagogie comme nos collègues doivent en user au quotidien auprès de leurs élèves et leurs familles. Généralement, ceux qui agissent ainsi ne font pas montre d'une grande sérénité. La FNEC-FP-FO soutiendra tous les enseignants qui continueront à résister contre cette réforme. Pour rappel, des préavis de grève sont déposés pour protéger tous ceux qui ne se rendront pas à ces formations.

Enfin, pour terminer sur cette réforme, nous souhaitons aussi vous dire que nous avons été alertés sur la qualité du contenu de ces formations. Oui, des collègues qui y ont assisté, sont revenus effarés, inquiets, voire révoltés par les propos qui leur ont été tenus par certains formateurs. Simple zèle de ces derniers ou consignes officielles strictement respectées ?

Stagiaires

Nous sommes également obligés de vous parler une nouvelle fois de la situation de nos collègues professeurs stagiaires. En effet, il semble que leurs conditions de travail ne s'améliorent pas. Nous avons reçu de nombreux témoignages de collègues qui sont à bout, inquiets pour leur santé et pour leur avenir professionnel. Beaucoup sont également dans des situations financières délicates notamment à cause des frais qu'ils sont obligés d'engager pour se rendre au moins 2 jours par semaine à la formation loin de leur poste. L'Indemnité Forfaitaire de Formation est très insuffisante ! Beaucoup nous disent trouver la maquette trop volumineuse et le contenu des enseignements rarement pertinent. Les formateurs semblent parfois complètement dépassés. Les stagiaires subissent parfois des évaluations surprises. Ils se sentent infantilisés. Ils ont des difficultés pour s'organiser, notamment lorsqu'ils viennent de loin, car les plannings, établis souvent à 15 jours seulement, ne sont pas toujours tenus. D'ailleurs, il est à noter que parfois, certains stagiaires sont censés être à deux endroits différents en même temps... Dans les établissements, certains stagiaires ont des classes d'examen, contrairement aux consignes données. Certains ont le sentiment qu'ils n'étaient pas vraiment attendus dans l'établissement et nous disent avoir l'impression de « boucher les trous ». Tout cela est très préjudiciable, surtout si ceux qui doivent donner les avis pour la titularisation n'ont pas connaissance de cette organisation désorganisée ! Nous demandons, notamment aux inspecteurs, d'œuvrer pour que tous les stagiaires soient évalués avec beaucoup d'indulgence à la vue de toutes ces situations.

Monsieur Le Recteur, nous ne pouvons pas ici vous décrire toutes les situations dont nous avons connaissance et qui sont parfois ubuesques. C'est pourquoi nous vous demandons de nous recevoir en audience afin que nous puissions réellement vous apporter notre contribution et ainsi, améliorer rapidement les situations difficiles. Peut-être faudrait-il saisir le CHSCTA de la situation de ces personnels ? Nous nous associerons évidemment à tout groupe de travail que vous pourrez mettre en place sur cette problématique de l'année de stage. Cela ne peut vraiment pas continuer ainsi ! Il en va de la crédibilité de la formation et de la santé des stagiaires.

Venons-en à l'ordre du jour de ce CTA.

Emplois non enseignants

Nous nous réjouissons de la création d'emplois, même si nous sommes obligés de constater qu'avec la création de 10 emplois administratifs, nous revenons seulement au niveau d'avant la Révision Générale des Politiques Publiques. Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de création de postes de médecin scolaire...

Premier degré

Si la dotation académique peut apparaître confortable (175 postes) et si le P/E est en augmentation, cette hausse est loin de compenser les augmentations d'effectifs d'élèves particulièrement en Gironde (+ 1 578 élèves). Dans ce département qui accumule les retards depuis plusieurs décennies, le P/E passe de 5,05 à 5,08. Le P/E était de 5,11 en 2007. La Gironde présente le plus faible P/E de l'académie et l'écart avec la moyenne académique (5,24) se creusera un peu plus à la rentrée 2016. Ce département comporte le plus grand nombre d'élèves par classe (24,67) contre 23,83 pour la moyenne académique.

De plus, les différents dispositifs de la loi de « refondation de l'Ecole » (décharges en REP+, plus de maîtres que de classes, scolarisation des enfants de moins de 3 ans) vont grever la dotation, et ce, sans considérer l'augmentation des décharges de direction et le bilinguisme.

Enfin, la mise en place du dispositif ULIS école, qui soulève bien des interrogations sur la prise compte du handicap, ne saurait être mis en application sans que les effectifs classe des établissements concernés soient abaissés de façon significative à la rentrée 2016.

Dans ces conditions, la FNEC-FP-FO considère que la création de 175 postes pour l'académie de Bordeaux dans le premier degré reste insuffisante.

EREA

Vous avez décidé, Monsieur Le Recteur, de supprimer 22 emplois d'éducateurs en internat (EEI) pour leur substituer des Assistants d'Education. Madame La Secrétaire Générale nous a expliqué en GT vendredi dernier, que vous saisiessiez l'opportunité de l'augmentation conséquente de moyens d'AED pour la rentrée 2016. En vérité Monsieur Le Recteur, il nous semble plutôt que vous appliquez simplement la circulaire de la DGRH datant du 15 octobre dernier qui demande aux Recteurs de confier, en priorité, l'exercice des fonctions d'éducateur en internat, en particulier la surveillance des nuitées, à des assistants d'éducation. La FNEC-FP-FO rappelle que les EEI sont des PE spécialisés (CAPASH option F). Ces collègues nommés à titre provisoire verront leur poste supprimé à la rentrée 2016. De plus, il est étonnant que ces emplois de

personnels du premier degré soient transformés en emplois de personnels du second degré... Vous allez très certainement nous donner une explication. Quoi qu'il en soit, il s'agit bien là de remplacer des emplois statutaires par des emplois précaires. Ce n'est pas acceptable. C'est pourquoi nous proposerons au CTA, après cette déclaration, le vœu suivant :

« Le CTA de BORDEAUX rappelle que les EREA sont des établissements d'enseignement adapté et que les professeurs des écoles intervenant dans ces structures ont reçu une formation spécialisée.

Le CTA de BORDEAUX se prononce pour que toutes les sections et tous les postes des EREA de l'académie soient maintenus à la rentrée 2016.

Il se prononce pour que les missions des personnels éducateurs d'internat soient exercées par des professeurs des écoles disposant de la formation et ne soient pas confiées à des personnels précaires et sans formation. »

Second degré

Comme chaque année, nous regrettons fortement que les instances représentatives ne soient pas respectées. En effet, nous connaissons des chefs d'établissements qui ont déjà communiqué leur DGH aux personnels, fait la proposition d'une répartition aux élus de leur Conseil d'Administration et convoqué la Commission Permanente à une date antérieure à la tenue du CTSD de leur département ! Monsieur Le Recteur, nous avons bien conscience qu'il faut du temps pour travailler à la répartition des moyens et nous savons également que les CT sont malheureusement plutôt de simples chambres d'enregistrement de vos décisions, mais il est important que le calendrier soit respecté ainsi que les élus représentant les personnels. Bien sûr, le fonctionnement démocratique prend du temps, mais nous sommes certains que vous ne souhaitez pas le supprimer.

Sur les choix de répartition des moyens faits par vos services, voici quelques remarques :

- 🗣️ Les collèges ont des moyens supplémentaires, très certainement pour faire passer la réforme du collège, mais évidemment, cela se fait au détriment des lycées. Nous pensons que les « victimes » sont notamment les enseignements facultatifs non linguistiques. D'ailleurs, nous en profitons pour dénoncer les lobbies régionalistes qui parviennent à obtenir le financement de l'Occitan et le maintien de son statut d'option facultative au détriment, par exemple, du latin et du grec et des sections sportives !

- 🎤 Nous regrettons également que le taux d'encadrement en lycée professionnel soit une nouvelle fois en baisse. Mais bien sûr, Monsieur Le Recteur, vous nous l'affirmez assez souvent, le développement de l'Enseignement Professionnel est une de vos priorités.
- 🎤 Pour les 3^{ème} PREPAPRO, nous l'avons déjà dit, les 32 heures allouées sont largement insuffisantes et les établissements sont obligés de prendre des moyens alloués aux classes de Bac Pro pour pouvoir fonctionner convenablement avec ce public très spécifique. Mais nous notons que malgré la réforme qui détériore encore davantage la situation, vous avez décidé de conserver ce volume de dotation. C'est donc une décision appréciable. Néanmoins nous resterons vigilants, car des IPR ont annoncé dans certaines formations sur la réforme, qu'il en serait autrement en 2017 et que l'horaire serait aligné avec celui du collège. Nous espérons que le module de découverte professionnelle 6H ne devienne pas un EPI à horaire moindre.

Monsieur Le Recteur, nous espérons maintenant que les DSDEN respecteront bien les textes officiels concernant les calculs des DGH. Oui, nous vous le disons chaque année, il n'est pas acceptable que les modalités de financement des structures qui figurent dans ce document du CTA, soient volontairement mal interprétées ! Par exemple, regrouper des filières ayant des programmes différents reste mission impossible avec les DGH très insuffisantes... Du moins, si l'on considère qu'il est important de respecter les élèves et les formations. L'Etat doit respecter et faire respecter les règles qu'il fixe.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon